



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Le développement anarchique des bornes électriques

Question écrite n° 37179

Texte de la question

M. Jean-François Parigi interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports sur le développement anarchique des bornes de recharge électrique à travers le territoire. En 2020, la France a franchi le cap des 110 000 véhicules électriques vendus, dont 7 372 pour la seule marque Tesla. L'industriel apparaît en effet comme un champion des ventes de voitures électriques, record permis par son choix d'intégrer pleinement, dès ses débuts, la pose de bornes dans sa stratégie de vente. En effet, Tesla a déjà installé quelque 650 chargeurs répartis sur 80 stations, ce qui permet aux conducteurs d'une voiture Tesla de disposer d'une borne au plus tous les 250 kilomètres. Au maillage du territoire s'ajoute la puissance de ces bornes que Tesla ne cesse d'augmenter. Certaines de ses bornes sont passées de 150 à 250 kilowatts (kW) - les fameux « superchargeurs ». À côté, les bornes posées par un industriel européen comme Alizé - filiale de Bouygues - atteignent péniblement les 50 kW. Les autres groupes (PSA le premier) refusent de supporter seul l'investissement dans des « super-bornes ». La puissance des bornes a toute son importance dans l'utilisation d'un véhicule électrique ou hybride car elle détermine la vitesse de charge dudit véhicule. Les bornes de 7,2 kW demandent aux conducteurs d'attendre en moyenne 7 heures pour charger leur véhicule là où une borne de 150 kW permet de charger le véhicule en 30 minutes. L'installation de bornes par les industriels pose également la question du prix de la recharge : si les conducteurs d'une voiture Tesla peuvent recharger leur véhicule gratuitement (ils ne paient que le prix de l'électricité), les autres conducteurs sont contraints de payer un abonnement, dont le prix varie d'une marque à l'autre. Se pose enfin la question de la normalisation des bornes. La stratégie commerciale de Tesla consiste en effet à poser des bornes adaptées uniquement à ses véhicules. À ce jour, les industriels n'ont pas réussi à se mettre d'accord pour un partenariat durable : le projet Corri-Door - piloté par EDF depuis 2015 (auxquels participèrent Renault, Nissan, BMW, VW) a fermé 189 de ses 217 bornes sur autoroutes. D'autres marques sont aujourd'hui tentées de supporter seules le prix d'installation des « super-bornes » et donc ensuite, d'en réserver l'accès à leurs seuls clients. Dès lors, il lui demande si le Gouvernement envisage de créer un cadre réglementaire afin d'avoir des bornes électriques universelles - en termes de puissance et qui s'adaptent à tous les véhicules - à travers le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Parigi](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37179

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mars 2021](#), page 2268

Question retirée le : 3 août 2021 (Fin de mandat)